

Amélioration et renouvellement des peuplements par l'accompagnement des dynamiques naturelles



• PEUPELEMENTS CONCERNÉS

- ✓ Peuplements feuillus (dont accrus) composés d'essences autochtones : chêne sessile, pédonculé et/ou pubescent, charme, tilleul, érable et/ou hêtre. Frêne réservé au cas de viabilité avérée face au contexte local de Chalarose (*Chalara fraxinea*),
- ✓ Peuplements mixtes (dont accrus) composés d'essences feuillues autochtones en mélange ou sous couvert de pins sylvestres,
- ✓ Régénération post tempête, anciennes coupes rases ou autres types de recolonisation spontanée feuillue ou mixte : possibilité d'un engagement dans l'itinéraire à étudier au cas pas cas avec le SMPNRLF et Sylv'ACCTES.

• OBJECTIFS DE L'ITINÉRAIRE

- ✓ Améliorer la qualité des bois et renouveler les peuplements par l'accompagnement des dynamiques naturelles,
- ✓ Rééquilibrer le mélange d'essences pour se rapprocher de l'habitat naturel et maintenir les essences minoritaires (érables, tilleuls...),
- ✓ Au moins 30% de mélange d'essences, avec 4 à 5 essences autochtones.

• TAUX D'AIDE

70 %
en forêt
privée*

50 %
en forêt
publique*

* sur les montants de travaux HT



Itinéraire 3 : Peuplements et accrus feuillus ou mixtes autochtones

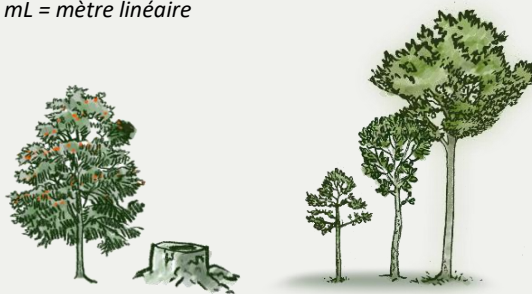
Travaux éligibles	Plafond de dépenses éligibles (montant hors taxes)
<p>Diagnostic sylvicole préalable à un martelage, à des travaux conformes à l'itinéraire ou à la rédaction d'un PSG ou d'un programme de coupe et travaux visant les objectifs de l'itinéraire.</p>	<p>200 €/ha parcouru</p>
<p>Martelage et marquage d'arbres à conserver - Arbres habitats, tiges d'avenir, semenciers. - Maitrise d'œuvre (repérage, marquage et cartographie).</p>	<p>300 €/ha parcouru</p>
<p>Matérialisation et cartographie des cloisonnements d'exploitation - Maitrise d'œuvre (repérage, marquage et cartographie), - Identification et matérialisation des points de croisement avec les pistes.</p>	<p>250 €/ha parcouru</p>
<p>Débardage alternatif sur sols non portants en cas d'opération déficitaire Prise en charge du surcoût comparativement à une technique de débardage classique ou du déficit à hauteur de 50% en forêt publique et 70% en forêt privée.</p>	<p>Câble-mât : 30€/m3 Chenillard léger, cheval : 300€/jour</p>
<p>Assistance à l'acquisition d'une régénération naturelle - Travail du sol superficiel et localisé pour aider l'installation de la régénération sur maximum 10% de l'unité de gestion considérée, - Protection de la régénération naturelle (répulsif ou physique) en cas de forte pression du gibier (déséquilibre ou sélection des essences), - Expérimentation de régénération sur rondelles / bois mort.</p>	<p>1 000 €/ha travaillé</p>
<p>Travaux sur la régénération naturelle dans le respect des phases d'acquisition, de compression, de dimensionnement et de qualification, visant le dosage du mélange et la mise en valeur de la qualité (toutes essences). - Acquisition (fourrés) : dégagement, cassage, - Compression (gaulis-perchis) : cassage, annélation, taille de formation, - Qualification (haut perchis - tiges précomptables) : détourage, annélation, taille de formation, élagage de finition, - Maitrise d'œuvre (repérage, matérialisation sur le terrain et cartographie).</p>	<p>1 500 €/ha parcouru</p>
<p>Compléments de régénération pour diversifier le panel d'essences et /ou palier à des déficits localisés de régénération naturelle. - Maitrise d'œuvre (repérage et cartographie des trouées, marquages/matérialisation sur le terrain), - Préparation localisée du sol (potets travaillés), - Achat et installation des plants, - Protection des plants (physique ou répulsif).</p> <p><i>Conditions techniques :</i> - Essences autochtones adaptées à la station exclusivement, - 300 plants/ha maximum sur la surface parcourue (soit une densité moyenne de 1200 plants/ha sur la surface travaillée), - ¼ de la surface parcourue maximum (soit un maximum de 2500 m²/ha), - Taille maximum des trouées : 1 000 m² en surface en sylviculture (2 500 m² si issue d'une récolte des bois secs sur pied), - Privilégier le mélange pied à pied et les îlots extensifs.</p> <p>Cas des accrus de faible densité : possibilité d'enrichir à 400 plants/ha parcouru sur maximum 1/3 de la surface parcourue.</p>	<p>2500€/ha parcouru</p>

Itinéraire 3 : peuplements et accrus feuillus ou mixtes autochtones

Travaux éligibles	Plafond de dépenses éligibles (montant hors taxes)
<p>Restauration / entretien des ripisylves (à réaliser en complément d'une autre opération de l'itinéraire) sur une bande de 10 à 15 m de large</p> <ul style="list-style-type: none"> - Martelage, - Détourage, coupe, dépressage dans une dynamique de restauration de la ripisylve, - Achat et mise en place de plants d'essences adaptées à la structuration des berges et de la ripisylve. <p><i>Pas d'intervention mécanisée à moins de 10m du cours d'eau.</i></p>	<p>27€/mL</p>
<p>Aménagement de lisières étagées et diversifiées (à réaliser en complément d'une autre opération de l'itinéraire) sur une bande de 10 à 15 m de large</p> <ul style="list-style-type: none"> - Martelage, - Détourage, coupe, dépressage dans une dynamique d'irrégularisation et de diversification des lisières, - Achat et mise en place de plants d'essences pionnières autochtones. 	<p>27€/mL</p>
<p>Participation à la trame de vieux bois en Livradois-Forez</p> <ul style="list-style-type: none"> - Expertise/Diagnostic spécifique (diagnostic, repérage et cartographie), - Matérialisation (marquage). <p><i>Conditions :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - A réaliser en complément d'une autre opération de l'itinéraire, - Marquage d'un ilot de libre évolution d'au moins 0,5 ha, - Inscription au réseau FRENE ou, à défaut, à la trame de vieux bois du Parc Livradois-Forez, - Opération non financée par un autre programme (contrat N2000, etc.), - Enjeu de production maintenu sur le reste de la parcelle, dans l'objectif de l'itinéraire. 	<p>500 €/ilot marqué jusqu'à 3ha + 100€/ha au-delà</p>



ha parcouru = surface de l'unité de gestion engagée pour les travaux accompagnés, surface non travaillée comprise
ha travaillé = surface réelle de travaux au sein de l'unité de gestion engagée
mL = mètre linéaire



Contacts :

Jean-Sébastien JACQUET
 Sylv'ACCTES
jean-sebastien.jacquet@sylvacctes.org
 06 75 00 85 68

Morgane MALARD
 Syndicat mixte du PNR Livradois-Forez
m.malard@parc-livradois-forez.org
 04 73 95 76 18

Itinéraire 3 : peuplements et accrus feuillus ou mixtes autochtones

• CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ À SYLV'ACCTES :

- ✓ Parcelle(s) : située(s) sur le **territoire du Parc** (Communes adhérentes au syndicat mixte et ayant approuvé la Charte du Parc Livradois-Forez), dotée(s) d'un **document de gestion** (PSG, RTG ou CBPS+ en forêt privée, document d'aménagement en forêt publique) et engagée(s) dans une démarche de **certification** (PEFC ou FSC).

Pour être éligible, le CBPS + nécessite obligatoirement :

- Un accompagnement par un gestionnaire forestier professionnel
- Ou** - Un certificat d'intégration des travaux dans une opération locale de massification de chantiers réalisée par un opérateur spécialisé (CNPFP, chambre d'agriculture, coopérative...)
- Ou** - Une attestation de formation FOGFOR de moins de 5 ans
- Ou** - Une attestation d'adhésion du propriétaire à une structure locale visant à diffuser et améliorer les connaissances sylvicoles de ses membres (CETEF, association/syndicat de sylviculteurs, association syndicale du type ASA/ASL/ASGF).
- ✓ Minimum de 2 hectares de travaux par dossier (maximum 50 hectares). Possibilité de regrouper plusieurs parcelles et/ou plusieurs propriétaires et/ou plusieurs itinéraires et types de travaux dans un même dossier.

• CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ COMPLÉMENTAIRES POUR L'ENGAGEMENT DANS L'ITINÉRAIRE :

- ✓ A l'issue de la révolution, 5 arbres morts/sénescents + 5 arbres vivants à dendromicrohabitats.
- ✓ Favoriser l'état naturel des berges de cours d'eau. Pas de nouvelle plantation allochtone sur une bande de 10m minimum (éventuellement plus si réglementation locale spécifique : SAGE, PLU, Réglementation des boisements...). En peuplement "naturel", faire des éclaircies renforcées en bordure de cours d'eau pour faciliter la diversification des essences et strates de végétation.
- ✓ Préserver la fonctionnalité des zones humides forestières. Drainage et reboisement allochtone exclus. Débardage alternatif recommandé. Travail au profit des essences adaptées : aulne, saule, bouleau, pin sylvestre.
- ✓ Diagnostic sylvicole obligatoire à l'appui de chaque demande d'aide Sylv'ACCTES, à réaliser par un gestionnaire forestier (ONF en forêt publique / expert, GFP, coopératives en forêt privée). Contenu minimum : voir fiche « Préconisations pour le diagnostic Sylv'ACCTES ».
- ✓ Maintien des habitats forestiers alluviaux, d'éboulis, de ravin, tourbeux le cas échéant.

• PRÉCONISATION POUR ALLER PLUS LOIN (non obligatoire) :

- ✓ Conserver davantage de très gros arbres vivants ($D \geq 68$ cm) et morts sur pied ($D \geq 30$ cm) : 10 gros arbres vivants par hectare ($4-5\text{m}^2/\text{ha}$) + une surface terrière de $4\text{m}^2/\text{ha}$ en bois mort sur pied.
- ✓ Conserver des grosses pièces de bois mort au sol ($D_{\text{médian}} \geq 30$ cm ; $L_{\text{mini}} = 3$ m) : au moins 2-3 m^3/ha (purges d'exploitation comprises).
- ✓ Marquer un îlot de sénescence quand la taille de la propriété le permet (préconisation taille minimale îlot de sénescence : 0,5 ha).

